Réf. Farde e-Assemblées : 2687458

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Association de droit public Maison(s) de quartier.- Subside : 23.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2025;

Considérant que l'association de droit public Maison(s) de quartier demande un subside de 23.000,00 EUR pour le partenariat avec BOZAR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 23.000,00 EUR à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2025 est octroyé au profit de l'association de droit public Maison(s) de quartier.

Annexes :